



**Extrait du procès-verbal
Séance du 31 mars 2026**

Présidence : Pascal Refondini

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le préavis de la Municipalité relatif à la création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (préavis 01 / 2026),
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois chargée de rapporter sur le préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le principe et les modalités du transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)
3. d'acter la dissolution des ententes, conventions et accords existants relatifs aux ouvrages transférés, conformément au préavis municipal n°1/2026, l'AGEV s'y substituant

Ainsi délibéré en séance le 31 mars 2026

Le Président

Pascal Refondini



La Secrétaire

Marine Lambert



**Extrait du procès-verbal
Séance du 31 mars 2026**

Présidence : Pascal Refondini

Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery,

- vu le préavis de la Municipalité relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO2 d'un montant de CHF 592'000 (préavis 02 / 2026),
- ouï les rapports de la Commission des Finances et de la Commission d'Urbanisme chargées de rapporter sur le préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver l'amendement proposé par la Commission des Finances à savoir :
remplacer le paragraphe « de l'amortissement du montant de CHF 592'000.00 TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement de l'étude relative à la modernisation et au regroupement de la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et à la réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO2 » par le texte suivant :

« l'amortissement du montant de CHF 592'000.00 TTC pour l'étude relative à la modernisation et au regroupement de la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et à la réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO2 selon les exigences du modèle comptable MCH2 »

2. de refuser le présent préavis

Ainsi délibéré en séance le 31 mars 2026

Le Président

Pascal Refondini



La Secrétaire

Marine Lember